

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 MARS 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38
Tous les délégués
sauf

Mme HITTLER (excusée) qui était représentée par M. VOGEL,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. STEINER, M. HELMER E.,
NEUHARD, LOBSTEIN, BABILON, LIEHN, Mme GESANG, (excusés),
MM. GOERICH-MULLER, KNOERY.

DEL. N° 31 /2002

OBJET : MODIFICATION DE LA DUREE D'INTEGRATION DES TAUX

- VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 1999 portant modification de la fiscalité communautaire et décidant l'instauration de la taxe professionnelle unique avec effet au 1^{er} janvier 2000 ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 1999 fixant la période d'unification des taux à 10 ans ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2001 portant adhésion des Communes de GOERSDORF et de WOERTH à la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer ;
- CONSIDERANT les délibérations des Conseils Municipaux de GOERSDORF et de WOERTH demandant que la durée d'intégration de leurs taux soit portée à 8 ans, soit jusqu'en 2009, afin de correspondre à la fin de la durée d'intégration des taux de la Communauté de Communes

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

. approuve l'allongement à 8 ans, soit jusqu'en 2009, des taux d'intégration des Communes de GOERSDORF et de WOERTH ;

. demande au Président d'engager les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents y afférents.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 27 mars 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Bernard Logel".